

# **Audiences et décisions disciplinaires**

## **Audiences disciplinaires**

Il n'y a aucune audience disciplinaire prévue pour l'instant.

Le rôle d'audience est affiché ici au **moins 10 jours** avant la date fixée pour la tenue de l'audience.

## **Décisions du conseil de discipline**

Les décisions rendues par le Conseil de discipline sont publiques, sous réserve de toute ordonnance de huis clos, de non-divulgateion, de non-accessibilité, de non-publication ou de non-diffusion.

Voici la liste des décisions du Conseil de discipline de l'OPSQ. Celles-ci sont aussi disponibles sur le site de SOQUIJ au <http://citoyens.soquij.qc.ca> ou sur le site de l'Institut canadien d'information juridique CanLII au <http://www.canlii.org>.

### [Sexologues \(Ordre professionnel des\) c. Larivée Côté](#)

Les décisions du Conseil de discipline peuvent faire l'objet d'un appel au Tribunal des professions ou d'une révision judiciaire. Elles ne sont donc peut-être pas définitives; une remarque accompagne alors la décision.

Pour vérifier si un ou une sexologue a fait l'objet d'une plainte disciplinaire ou pour tout autre renseignement, veuillez communiquer nous au 438-386-6777 ou sans frais au 1 855 886-6777